



Rapport annuel

Application du Règlement sur la
gestion contractuelle 2025

10 mars 2026

1.00

PRÉAMBULE

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), la Ville de Brownsburg-Chatham doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du Règlement numéro 268-2019 sur la gestion contractuelle, lequel peut être consulté sur le site Internet de la Ville.

Ce règlement a été adopté le 12 septembre 2019 dans la foulée de l'adoption, par l'Assemblée nationale du Québec, de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (2017, c. 13) (projet de loi 122) et de la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec (2018, c. 8) (projet de loi 155), qui permettent à une municipalité locale de prévoir des règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil obligeant le lancement d'un appel d'offres public.

L'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes exige que des mesures soient prévues au règlement sur la gestion contractuelle de la Ville, notamment :

1° des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;

2° des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (RLRQ, c. T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes (RLRQ, c. T-11.011, r. 2) adopté en vertu de cette loi;

3° des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;

4° des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;

5° des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte;

6° des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;

Le présent rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Ville en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement.

2.00 OCTROI DES CONTRATS

2.01 Informations générales

La Ville tient à jour sur son site Internet la liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus. Cette liste est publiée sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

La Ville dépose sur son site Internet, au plus tard le 31 mars de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Il est interdit de diviser un contrat en plusieurs contrats en matière semblable, sauf si cette division est justifiée par des motifs de saine administration ou s'il s'agit d'un contrat pour des services professionnels nécessaires dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles.

La Ville peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possibles : le contrat de gré à gré (avec ou sans demande de prix), le contrat qui fait suite à un appel d'offres faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou fournisseurs ou le contrat qui fait suite à un appel d'offres public. L'estimation de la dépense sert à déterminer le mode de sollicitation à utiliser.

2.02 Contrats dont la dépense est inférieure à 25 000 \$

Le Règlement sur la gestion contractuelle ne prévoit aucune règle spécifique à ce type de contrat. Pour l'année 2025, tous les contrats dont la dépense est inférieure à 25 000 \$ et conclus de gré à gré l'ont été selon les règles en vigueur.

2.03 Contrats dont la dépense de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil obligeant le lancement d'un appel d'offres public

Une municipalité locale peut prévoir, dans son règlement sur la gestion contractuelle, des règles de passation des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil obligeant le lancement d'un appel d'offres public et des catégories de contrats pour lesquelles ces règles s'appliqueront.

La Ville n'a pas adopté de mesures de passation particulière dans son règlement. La Ville peut donc accorder des contrats de gré à gré si la dépense est de 25 000 \$ ou plus, mais inférieure au seuil obligeant le lancement d'un appel d'offres public, mais rien n'empêche de procéder à un appel d'offres par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou fournisseurs. Dans ce dernier cas, certaines règles prévues à l'article 573.1 de la Loi sur les cités et villes doivent être respectées.

La Ville favorise, si possible, la rotation parmi les cocontractants potentiels. Les principes considérés pour ce faire sont énumérés au Règlement sur la gestion contractuelle.

2.04 Contrats dont la dépense est égale ou supérieure au seuil obligeant le lancement d'un appel d'offres public

La Ville doit procéder par un appel d'offres public afin d'octroyer un contrat dont la dépense est égale ou supérieure au seuil obligeant le lancement d'un appel d'offres public (en 2025, le seuil était à 133 800 \$). Plusieurs règles prévues à la Loi sur les cités et villes et au Règlement décrétant le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique, le délai minimal de réception des soumissions et le plafond de la dépense permettant de limiter le territoire de provenance de celles-ci (RLRQ, c. C-19, r. 5) doivent alors être respectées, notamment quant au délai minimal de réception des soumissions et à la limitation territoriale possible de la provenance des soumissions.

Pour certains contrats, la Ville n'est assujettie à aucune procédure particulière de mise en concurrence (appel d'offres public ou par voie d'invitation écrite). Il s'agit notamment des contrats énumérés à l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes et les contrats de services professionnels nécessaires dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles.

Pendant l'année 2025, la Ville a adjudgé neuf (9) contrats suite un processus d'appel d'offres public.

En annexe se trouve la liste détaillée des contrats octroyés par la Ville qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus.

3.00 PLAINTES

La Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, c. 27) a été sanctionnée le 1^{er} décembre 2017.

Suite à cette sanction et conformément à l'article 573.3.1.3 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité locale doit, d'une part, se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'un appel d'offres public ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil obligeant le lancement d'un appel d'offres public et, d'autre part, rendre celle-ci accessible sur son site Internet.

Le 7 mai 2019, la Ville a donc adopté une procédure que toute personne peut consulter sur son site Internet.

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

4.00 SANCTION

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

ANNEXE

Liste détaillée des contrats de plus de 25 000 \$ conclus par la Ville de Brownsburg-Chatham pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025

Entrepreneur	Description	Montant du contrat
2945380 CANADA INC.	Service de collecte et de transport des matières résiduelles 2025	618 390.74 \$
9129-6558 QUEBEC INC.	Abrasif d'hiver saison 2025-2026 – 3000 TM	68 303.22 \$
9155-5128 QUEBEC INC. (LES 4FERS EN L'AIR)	Camp de jour ESTIVAL ÉTÉ 2025	55 919.94 \$
9267-7368 QUEBEC INC.	Graviers pour Dionne, Lawrence, Reardon, Lee et Lentol	26 059.31 \$
ACERO CONSULTANTS	Service ingénierie aréna phase II - FISSURATION FACADE	26 228.68 \$
AQUATECH	Gestion des eaux usées et potables avril à décembre 2025	129 378.33 \$
AQUATECH	Gestion des eaux usées et potables janvier, février et mars 2025	45 900.02 \$
ARSENAL (L')	Acquisition du camion-pompe-échelle Pierce Ascendant 107 single	2 633 567.91 \$
ASSURANCE JONES INC	Assurance maritime - ocean cargo / marine 2025-2026	35 725.00 \$
BFL CPA S.E.N.C.R.L.	Audit 2024	44 840.25 \$
BHP EXPERTS-CONSEILS S.E.C.	Services professionnels pour la construction de la rue Roland Cadieux	65 107.64 \$
CARDIN JULIEN INC.	ARCHITECTE CARDIN JULIEN - ARÉNA phase 2	71 859.38 \$
CARDIN JULIEN INC.	Service supplémentaire en architecture, plans et devis	28 140.14 \$
CARDIN JULIEN INC.	Architecte Cardin Julien - Aréna phase 2 - Surveillance	27 594.00 \$
CENTRE REGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHEQUES	Abonnement annuel 2025	30 422.28 \$
CIMCO REFRIGERATION	Maintenance mensuelle 3 700 \$/mois juin 2025	42 540.75 \$
CIMCO REFRIGERATION	Autres travaux – Fév 2025 - ARÉNA	27 504.49 \$
CMPG INC.	Conception de plans dans le cadre de la requalification du bâtiment	36 537.91 \$
CMPG INC.	Services professionnels en architecture et design intérieur, HDV	35 676.74 \$
COMETAL INC.	Casiers nouvelle caserne incendie	38 194.70 \$
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIERE-DU-NORD	Travaux aménagement civil - nouvelle école primaire Saint-Philippe	86 495.13 \$
COMPTEURS LECOMTE LTEE (LES)	Acquisition de compteur d'eau et installation	60 000.00 \$
CONSTRUCTION LAVAL AUBIN LTÉE	Travaux de réfections diverses, Aréna Gilles-Lupien	1 697 074.93 \$
DALEX JACAR	Laveuse et séchoir pour la nouvelle caserne	82 839.49 \$
EFEL EXPERTS-CONSEILS INC	Service en ingénierie plans et devis réflexion ch. Dalesville, PAVL	55 877.85 \$
EQUIPE LAURENCE	Service ingénierie surveillance partielle réhabilitation partie de Dalesville Sud	64 374.50 \$
ESPACE NOTAIRES-CONSEILS	Acquisition du lot 4 236 837 - rue Rose	100 000.00 \$
FQM ASSURANCES INC	Assurances Municipalité combinée et automobile - Renouvellement 2025	194 329.56 \$
GROUPE ABS	Études géotechnique et de caractérisation environnement des sols Dalesville	53 837.04 \$
GROUPE ABS	Études géotechnique. et de caractérisation environnement des sols Staynerville E	31 497.40 \$
GROUPE CARBONIC INC	Mécanique et électricité du bâtiment - Phase II - Aréna	50 014.13 \$
GROUPE CLR SRAD	Acquisition d'équipements d'un système de radiocommunication	45 887.05 \$
GROUPE CLR SRAD	Contrôle d'accès - Nouvelle caserne	38 152.15 \$
H GREGOIRE NISSAN BLAINVILLE	Achat Chevrolet Blazer EV - Véhicule léger pour service incendie	48 743.63 \$
LAVXEL	Laveuse industrielle et armoire de séchage / Nouvelle caserne	54 123.33 \$
LEGD INC	Réfection de chaussée, pavage et éclairage, Domaine Cadieux	1 183 071.18 \$
LEGD INC	Prolongement de la rue Woodbine entre les rues MacVicar et Lafleur	622 549.73 \$
LES ENTREPRISES ENERGISAIR ELECTRIQUE INC.	Travaux remplacement lumières Stationnement Baseball	39 894.58 \$
LES ENTREPRISES VERRECCHIA INC.	Travaux de remplacement des bandes de l'aréna Gilles-Lupien	734 108.48 \$
LES ENTREPRISES VERRECCHIA INC.	AVENANT exécuter les travaux à l'aréna	106 109.28 \$
LES INSTALLATIONS SPORTIVES AGORA INC.	Achat de 2 surfaces multisports - AGORA SPORT	146 248.20 \$
LIGNES MASKA	Marquage 2025	79 507.84 \$
LNA HYDROGEOLOGIE ENVIRONNEMENT	Analyse d'eau – Projet remblayage carrière du 453-455, route du Canton	29 842.07 \$
MACHINERIES FORGET	Achat d'un balai ramasseur, + brosse désherbage et adaptateur toplock	64 234.23 \$
MAYLAN GROUP INC	Réfection du mur de soutènement à l'Hôtel de ville	551 029.76 \$
MAZOUT G. BELANGER INC.	Diesel clair 2025	91 980.00 \$

MAZOUT G. BELANGER INC.	Réservoir à diesel 2000 gallons avec pompe à grand débit	32 356.60 \$
MINISTRE DES FINANCES (MIN.DE LA SECURITE PUB.)	2 Services de la Sûreté du Québec - Année 2025 / réf.760439	1 405 015.00 \$
MORIN ISOLATION & TOITURES LTEE	Réfection de la toiture de la caserne incendie existante	194 537.70 \$
MRC D'ARGENTEUIL	2 Quote-part 2025 en deux versement - Avril et Juillet 2025	1 025 342.54 \$
MRC D'ARGENTEUIL	Maintien d'inventaire paiement /2	97 430.72 \$
MRC D'ARGENTEUIL	Refacturation des heures utilisées association de hockey & patinage artistique	25 506.56 \$
MULTI-ROUTES INC.	Abat-poussière 2025	195 457.50 \$
PARALLELE 54	Étude d'évaluation de la sécurité de la digue du barrage du lac Crooks	51 048.91 \$
PATROUILLE CANINE INC	Factures mensuelles de la fourrière pour 2025	60 936.79 \$
PG SOLUTIONS INC	Contrat d'entretien et soutien des applications 2025 (CESA62219)	41 854.92 \$
PORALU MARINE INC.	Réparations et ajustements du brise-vague / CAMPING	44 322.86 \$
REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	10 des versements : Quote-part 2025	150 149.01 \$
SERVICE DE SAUVETEURS Q.N INC.	Service de sauveteur de plage 2025	25 091.27 \$
SOCIETE DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUEBEC	Immatriculation 2025	38 458.11 \$
SOLMATECH INC	Laboratoire projet Dalesville Sud, contrôle des matériaux	26 694.87 \$
SOLUTIONS OZERO	Achat station de lavage pour la descente de bateaux de la marina	44 169.44 \$
SOLUTIONS OZERO	Achat station de lavage pour la descente de bateau de la marina	42 065.40 \$
SOLUTIONS OZERO	Achat station de lavage pour la descente de bateau de la marina	42 065.40 \$
TRANSPORT LARIVIERE ET FILS INC.	Déneigement secteur 3 & 4 saison 2025-2026 novembre 2025 1/5	178 023.25 \$
TRANSPORT LARIVIERE ET FILS INC.	Déneigement secteur 3 & 4 saison 2025-2026 novembre 2025 2/5	178 023.25 \$
TRANSPORT LARIVIERE ET FILS INC.	Déneigement secteur 3 & 4 saison 2024-2025, janvier 2025	155 593.32 \$
TRANSPORT LARIVIERE ET FILS INC.	Déneigement secteur 3 & 4, saison 2024-2024, février 2025	155 593.32 \$
TRANSPORT LARIVIERE ET FILS INC.	Déneigement secteur 3 & 4 SAISON 2024-2025, mars 2025	155 593.32 \$
TRANSPORT LARIVIERE ET FILS INC.	Reprofilage de fossés Domaine Cadieux	105 445.59 \$
TRANSPORT LARIVIERE ET FILS INC.	Reprofilage Domaine Cadieux, travaux au 2 et 6 juin 2025	60 218.16 \$
ULINE CANADA CORPORATION	Ameublement nouvelle caserne SSI	35 500.12 \$
UNIROC CONSTRUCTION INC.	Réfection de chaussée chemin Dalesville Sud	1 137 979.95 \$
UV ASSURANCE	Assurances collectives 2025	458 805.78 \$
VALOIS, BOUTIN & BESNER NOTAIRES S.E.N.C.	Acquisition du lot 4 235 535 - 385 rue Principale	259 000.00 \$
VILLE DE LACHUTE	Compteur d'eau pour 2025 / facturation estimée	106 242.00 \$
VILLE DE LACHUTE	Entente intermunicipale pour l'accès à l'Écocentre de Lachute 2024	63 721.85 \$